



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 10 juin 2021

COVID-19 - LE PRÉFET DU FINISTÈRE RENFORCE L'INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS À CARACTÈRE MUSICAL ET INTERDIT LE TRANSPORT DE MATERIEL DE SONS DU 11 AU 14 JUIN 2021

Un rassemblement festif à caractère musical non autorisé pouvant regrouper plusieurs milliers de participants est susceptible d'être organisé entre le vendredi 11 et le lundi 14 juin 2021 dans le Finistère.

Face aux risques de trouble à l'ordre public et aux risques sanitaires induits par ce type de regroupement et compte tenu de la situation sanitaire, le préfet du Finistère a pris un arrêté interdisant sur l'ensemble du département.

En conséquence, sont interdits sur l'ensemble du territoire du département du Finistère :

- du vendredi 11 juin à 18h00 au lundi 14 juin à 8h00, **les rassemblements festifs à caractère musical ;**
- du vendredi 11 juin à 00h00 au lundi 14 juin à 8h00, **la circulation de tout véhicule transportant du matériel de sons** (« sound system ») à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé, sur l'ensemble des réseaux routiers.

Toute infraction est passible des sanctions prévues par l'article R.211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

Dans ce contexte de crise sanitaire la sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect des règles sanitaires. Le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr